

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE
ARRONDISSEMENT D'AIX-EN-PROVENCE



COMMUNE DE GARDANNE

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 10 AVRIL 2025 A 18H30,

MEMBRES
EN EXERCICE : **35**

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 avril 2025 à dix-huit heures trente,

MEMBRES
PRESENTS : **30**

Le Conseil Municipal de la Commune de GARDANNE s'est réuni à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Hervé GRANIER, Maire,

MEMBRES
REPRESENTES : **5**

Etaient présents lors du vote de la présente délibération :

MEMBRES
ABSENTS : **0**

Mesdames et Messieurs Hervé GRANIER, Antonio MUJICA, Sandrine ZUNINO, Alain GIUSTI, Arnaud MAZILLE, Pascal NALIN, Valérie SANNA, Noura ARAB, Magali SCHELLES, Sophie CUCCHI-GILAS Adjoints.

DATE DE LA
CONVOCATION :
04 avril 2025

Danielle CHABAUD, Gérard GIORDANO, Kuider DIF, Michel MARASTONI, Corinne D'ONORIO DI MEO, Kamel BELARBI, Valérie FERRARINI, Vincent BOUTEILLE, Sylvia POLLET, Claire CAMPODONICO, Claude JORDA, Paméla PONSART, Jimmy BESSAIIH, Samia GAMECHE, Johanne GUIDINI-SOUCHE, Jean-Marc LA PIANA, Patricia SPREA, Laurent DESHAIES, Bruno PRIOURET et Kafia BENSADI, Conseillers municipaux.

DELIBERATION
2025-48

Etaient représentés par procuration :

Mesdames et Messieurs :

OBJET :

Jean-François GARCIA donne procuration à Pascal NALIN
Claude DUPIN donne procuration à Alain GIUSTI

**OUVERTURE D'UN
ACCUEIL DE JEUNES
14/17 ANS**

Guy PORCEDO donne procuration à Jean-Marc LA PIANA
Marie-Christine RICHARD donne procuration à Patricia SPREA (*départ en cours de séance*)
Fouzia BOUKERCHE donne procuration à Kafia BENSADI

Secrétaire de Séance :

Vincent BOUTEILLE, Conseiller municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-29,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L. 227-4 et suivants, R. 227-1 et R. 227-19 fixant les dispositions générales relatives aux accueils collectifs à caractère éducatif et aux accueils de jeunes,

Vu l'arrêté du 09 février 2007 fixant les titres et diplômes permettant d'exercer les fonctions d'animation et de direction,

Vu le projet de convention relative au cadre de référence de l'accueil jeunes ci-annexée,

Vu le projet de règlement intérieur de l'accueil jeunes ci-annexé,

Vu la Commission Éducation qui s'est tenue à la date du 03 avril 2025,

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'Enfance et la Jeunesse et conformément aux objectifs du Projet Éducatif de Territoire, la Ville souhaite ouvrir un nouveau lieu d'accueil de jeunes. L'objectif de cet Accueil Jeunes est de permettre aux jeunes âgés de 14 à 17 ans, de disposer d'un lieu de rencontres, d'échanges et d'expression favorisant l'émergence de projets dont les jeunes sont les initiateurs et les acteurs. Il a pour but de permettre aux jeunes qui le fréquentent de se distraire, de s'instruire, de se cultiver, de s'informer et de se former à l'exercice des responsabilités grâce aux activités, sorties et projets mis en place tout au long de l'année, mais également de proposer une alternative à la sortie du QPV, notamment dans les territoires à forts enjeux.

L'accès à cet Accueil Jeunes doit se faire sans discrimination. Toute cohabitation doit se faire dans le respect de l'autre, la neutralité, la laïcité et la tolérance tout en favorisant la mixité sociale. L'équipe encadrante de cet accueil s'engage à respecter les normes de sécurité et à apporter une sécurité morale, affective et physique à chaque jeune.

A ce titre, il convient de conclure une convention à compter du 1er juillet 2025 pour une durée de 5 ans renouvelable, avec le Service Départemental de la Jeunesse, des Sports et de l'engagement des Services Départementaux de l'Éducation Nationale des Bouches-du-Rhône, fixant le cadre de référence de l'accueil jeunes. Cette convention est annexée à la présente délibération.

Il convient également d'approuver les modalités de fonctionnement de l'Accueil Jeunes via le règlement intérieur annexé à la présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

Article 1 :

D'approuver la création d'un nouveau lieu d'accueil pour les jeunes de 14 à 17 ans.

Article 2 :

D'approuver le projet de convention fixant le cadre de référence de l'accueil jeunes avec le Service Départemental de la Jeunesse, des Sports et de l'engagement des Services Départementaux de l'Éducation Nationale des Bouches-du-Rhône, annexé à la présente.

Article 3 :

D'approuver le projet de règlement intérieur de l'accueil jeunes, annexé à la présente.

Article 4 :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette délibération

Adoptée à l'**UNANIMITÉ** des suffrages
exprimés

Maire,

Hervé GRANIER



Secrétaire de séance,

Vincent BOUTEILLE

